



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20240626-2024\_06\_33-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
26/06/2024

Délibération  
n° 2024-06-33

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 26 juin 2024 à 18h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Signature de baux ruraux dans les périmètres de protection des captages de Pont-du-Château**

Date de convocation :  
20/06/2024

Nombre de membres  
en exercice : 89  
Nombre de membres  
présents : 30  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31

VOTE :  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le SMEA de la Basse Limagne est propriétaire de parcelles situées dans les périmètres de protection des captages de Pont-du-Château, à la Boucle du Buisson et aux Cotilles.

Certaines de ces parcelles sont exploitées par des agriculteurs. Avec l'aide du CEN Auvergne, il a été prévu de régulariser certaines situations de fait, par la signature de baux ruraux à clauses environnementales.

Il est proposé de signer des baux avec M. MESTRE, HEINIS, BARTHELEMY, AYMARD et VERDIER sur les parcelles suivantes :

Nom exploitant agricole	Contrat agricole	Parcelles concernées	Surface cadastrale* (Ha)	Surface louée (Ha)	Loyer annuel
MAISTRE Godefroy	Prêt à usage	AH 564, AI 846	21.5270	0.05	gratuit
HEINIS Laurent	Prêt à usage jusqu'en 2025	ZK 26, ZK 27, ZK 30, ZK 31, ZK 209, ZK 211, ZK 215, ZK 227	1.0208	0.96	gratuit
HEINIS Laurent	Bail rural	ZK 21	0.1160	0.116	17 €
BARTHELEMY Michel	Bail rural	ZK 228	0.1213	0.1213	18 €
AYMARD Pierre	Bail rural a caractère environnemental	ZK 14, ZK 167, ZK 199, ZK 201, ZK 213	1.3230	1.323	40 €
VERDIER Didier	Bail rural a caractère environnemental	ZK 7	1.4320	1.432	43 €

Le Syndicat percevra un loyer annuel pour l'exploitation de ces parcelles.

### DELIBERATION

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- *Autorise le Président à signer les baux agricoles avec MM. MESTE, HEINIS, BARTHELEMY, AYMARD et VERDIER ;*
- *Demande au Président de percevoir annuellement les loyers correspondants dont les montants seront inscrits au budget.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**

